



Mercredi 2 avril 2025

## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : BÈGLES ADOPTE LE CONGÉ MENSTRUEL

À l'occasion de la présentation en conseil municipal du rapport sur l'égalité femmes-hommes à la ville de Bègles, la collectivité a adopté ce 1<sup>er</sup> avril, l'expérimentation du congé menstruel, pour une durée d'un an.

Quelques jours après la journée mondiale de l'endométriose, le 28 mars, Bègles adopte une mesure **au bénéfice des agentes souffrant de leurs menstruations et/ou d'endométriose**. Ces agentes peuvent désormais bénéficier d'un **aménagement de leurs conditions et temps de travail** : aménagement du poste de travail ou réajustement des tâches, réduction du temps de travail, recours étendu au télétravail lorsque le poste le permet (jusqu'à 3 jours consécutifs par mois), octroi d'autorisations spéciales d'absence (jusqu'à 3 jours par mois, 12 jours par an maximum).

Le congé menstruel est mis en place à **titre expérimental, pour une durée d'un an** et est délivré sur certificat médical et après avis du médecin du travail.

La création d'un congé menstruel est un pas vers une prise de conscience collective et **une plus grande inclusion des réalités féminines**. En France, 1 femme sur 2 est concernée par des règles douloureuses et 1 sur 10 est atteinte d'endométriose. 65 % des femmes en activité salariée ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail. 14 % sont régulièrement forcées de s'absenter.

### L'égalité femmes-hommes à Bègles

La Ville favorise l'égalité dans **l'accès aux emplois et la valorisation des carrières**. Elle travaille aussi à mieux concilier vie privée et vie professionnelle, à améliorer le bien-être au travail et à la prévention des actes de violence et de discriminations.

Le rapport égalité femmes-hommes de la ville de Bègles recense les politiques publiques menées à Bègles en faveur des sexes. Parmi elles :

- **Un travail avec les associations sportives de la commune sur les violences** sexuelles et sexistes dans le sport pour l'écriture d'une charte commune.
- **Des actions de sensibilisation organisées chaque année** à l'occasion des journées de lutte contre les violences faites aux femmes et pour le droit des femmes.
- **Le déploiement du dispositif « Ici demandez Angela »** sur la commune avec une vingtaine de lieux municipaux, commerces ou structures publiques identifiés comme lieux refuges pour les victimes de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.
- **L'adoption d'une charte d'écriture égalitaire**, afin d'assurer une égale représentation des femmes dans les supports de communication de la ville.